



TOUJOURS PLUS AVEC LES PRÊTS « ACCESSION » ET « TRAVAUX » À ORANGE

COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE



Concernant les prêts « accession », les salariés AFO, et CDI à l'issue de leur période d'essai, dont les revenus sont inférieurs ou égaux aux plafonds PLI*, se voient attribuer des montants de prêts pour accéder à la propriété dont le montant est fonction de la zone géographique.

Des montants de prêts, autorisés par la réglementation, sont aussi accordés aux salariés dont les revenus dépassent les plafonds PLI.

Comme pour les prêts « accession », la possibilité d'obtenir un prêt « travaux » est ouverte aux salariés y compris à ceux dont les revenus dépassent les plafonds PLI.

Il est possible de cumuler, simultanément, un prêt « travaux » :

- avec un prêt « travaux » accordé antérieurement et non complètement remboursé à ce jour
- avec un prêt « accession » en cours d'amortissement



Montant Orange pour les salariés au-dessus des plafonds PLI	Montant Orange pour les salariés au-dessous des plafonds PLI
7 000 €	8 000 €

Pour obtenir les informations nécessaires à la constitution d'un dossier de demande de prêt (liste des travaux finançables par exemple), il faut vous adresser exclusivement à la Mutuelle Générale. Celle-ci est chargée d'instruire le dossier (respect de la réglementation, conformité des pièces justificatives...). Par contre, le déblocage des fonds relève d'Astria en concertation avec le service du Logement Social de l'entreprise. Les fonds sont versés soit à l'ordre de l'entreprise effectuant les travaux, soit à l'ordre de l'emprunteur, sur présentation des factures originales à payer ou payées depuis moins de trois mois.



La **CFDT** lance une enquête sur les conditions de logement des salariés et des retraités. Cette enquête est accessible depuis les postes de travail d'Orange et ne prend que 2 minutes. Notre action revendicative sur le logement en intégrera les résultats. Pour répondre au questionnaire, veuillez copier sur le lien suivant :

<http://cfdt.net-survey.eu/logement/>

*PLI : Prêt locatif Intermédiaire